

ANNEXE

REGLEMENT DU CONCOURS

- 1 - Le règlement de ce concours est celui adopté par la commission pétanque de Générations Mouvement.
- 2 - Le concours sera composé d'équipes masculines, mixtes et d'équipes féminines.
- 3 - Les présidents des clubs seront responsables des équipes engagées.
- 4 - Il y aura pour les équipes masculines ou mixte, un concours A et un concours B réservé aux perdants de la première partie (classement fait sur 3 parties)
- 5 - Les parties se dérouleront en 13 pts dans des cadres tracés et numérotés.
Les boules hors cadre ne seront pas prises en compte donc annulées.
- 6 - Il sera fait en sorte que 2 triplettes du même club ne se rencontrent pas lors de la première partie.
- 7 - A chaque partie, un tirage sera effectué par le bureau en faisant rencontrer en priorité vainqueur contre vainqueur.
- 8 - Il sera joué 4 parties, 2 le matin, et 2 l'après-midi avec possibilité d'une finale pour le concours A et une finale pour le concours B en fonction de l'heure. La remise des prix sera faite à 18 H 45
- 8 - Les litiges seront réglés par la commission.
- 10 - Chaque triplette sera composée de joueurs pouvant être issu de clubs différents mais joueront sous le nom d'un même club.
- 11 - Le remplacement d'un joueur par triplette est autorisé en cours de partie après vérification que le remplaçant est bien adhérent à Générations Mouvement de S et L.
- 12 - Les chefs de triplettes se présenteront à partir de 8 h 30 à la table de marque avec les 3 cartes 2023 des joueurs du club. Il leur sera remis une enveloppe contenant une carte d'inscription des résultats à chaque partie ainsi que 3 tickets repas.
- 13 - Le lancer du but de la première partie aura lieu à 9 h 30.
- 14 - Toute triplette qui ne se sera pas présentée à 9 h 40 h aura une pénalité de 2 points par tranche de 5 mn et déclarée forfait pour la 1ère partie à 10 h.
- 15 - En cas d'absence ou de forfait d'une équipe la partie sera gagnée 13 à 3 par l'équipe non couverte
- 16 - Le résultat de la partie sera communiqué avec la présence obligatoire des 2 chefs de triplette.
- 17 - A la fin du concours, le classement sera établi en fonction du nombre de parties gagnées et de la différence de points entre faits et laissés faire sur les 4 parties pour le concours A et féminin, **et sur les 3 meilleurs parties pour le concours B**
- 18 - Chaque club devra faire connaître sa participation en retournant à la fédération la fiche d'inscription avant le 15 juin.
- 19 - Dès votre arrivée, à partir de 8 h un café d'accueil accompagné de brioches vous sera servi et à 12 h 30 le déjeuner de midi pour les personnes munies du ticket « repas ».

